

RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'ASBL MABRU

1. Relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que frais de représentation :

Conformément à ce qui se pratique à la Ville de Bruxelles, les montants perçus par les membres des organes de gestion sont les suivants :

- Président et Vice-Président :
Emoluments mensuels bruts : 300 € par présence aux réunions du Bureau Permanent, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et par réunion préparatoire de ces séances
- Administrateur membre du Bureau Permanent et observateur :
Jeton de présence : 120 € par présence au Bureau Permanent
80,20 € par présence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.
- Autre administrateur (non-membre du Bureau Permanent) et commissaire de la Ville de Bruxelles :
Jeton de présence : 80,20 € pour les réunions auxquelles ils participent.

Aucun autre forfait ni avantage n'est accordé aux administrateurs quelle que soit leur qualité.

La composition du Conseil d'administration en 2019 est la suivante :

- Président :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Michel BARNSTIJN ¹ ,	7.200 €
M. Sevket TEMIZ ²	3.600 €

- Vice-Président :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Bernard DHONDT	2.320,40 €

¹ Jusqu'au 4 septembre 2019.

² Depuis le 4 septembre 2019.

- Administrateurs membres du Bureau Permanent :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Laurent DELVAUX ³	0,00 €
M. Michel LEFEVER	1200,60 €
Mme Fatima MOUSSAOUI ⁴	800,20 €
M. Lionel RIGOLET	880,40 €
Mme Lydia MUTYEBELE ⁵	240,00 €
Mme Laurence CLAERHOUT ⁶	320,20 €
Mme Myrna NABHAN ⁶	520,40 €
M. Mustapha AMRANI ⁶	400,40 €
M. Stefan BOSMANS ⁶	440,20 €
M. Rudi WALDERS ⁶	200,20 €

- Observateur :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Patrick MATTELE ⁴	800,20 €

- Autres administrateurs (non-membres du Bureau Permanent) :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Florent BAUDEWYNS ⁴	0,00 €
M. Alain COURTOIS ⁴ , Premier Echevin	0,00 €
M. Marc LAUWERS ⁴	0,00 €
Mme Marion LEMESRE ⁴ , Echevine	0,00 €
Mme Naima MAËTI ⁴	80,20 €
M. Mohammed MECHBAL ⁷	0,00 €
M. Charles UYTENDAELE ⁴	0,00 €
M. Bart VAN NIEUWENHOVE ⁴	0,00 €
M. Rudi WALDERS ⁴	0,00 €
M. Khalid ZIAN ⁴	0,00 €
M. Michel BARNSTIJN ⁶	0,00 €
Mme Stéphanie UNY ⁶	160,40 €
Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA ⁶	160,40 €

- Commissaires de la Ville de Bruxelles (assistent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale) :

Nom	Montant brut perçu en 2019
M. Shafik BANDALI ⁴	0,00 €
M. Mohammed BOUKANTAR ⁴	0,00 €

En dehors de leurs émoluments ou jetons de présence, aucun administrateur, observateur ou commissaire de la Ville de Bruxelles ne reçoit un quelconque avantage en nature (ni téléphone, ni GSM, ni carte de carburant, ni véhicule, ni une quelconque indemnité forfaitaire) dans le cadre de sa mission.

Le président Michel Barnstijn a bénéficié d'un téléphone portable et d'un abonnement téléphonique. Le président Sevket Temiz bénéficie d'un téléphone portable, d'un abonnement téléphonique et d'une tablette.

Aucun membre du Bureau Permanent et du Conseil d'Administration n'a rentré de frais de représentation auprès de l'ASBL Mabru.

³ Décédé le 29 mars 2019.

⁴ Jusqu'au 4 septembre 2019.

⁵ Depuis le 19 juin 2018.

⁶ Depuis le 4 septembre 2019.

⁷ N'assiste qu'à l'Assemblée Générale.

2. Liste des voyages auxquels des mandataires ont participé :

Le président Michel Barnstijn s'est rendu à Belgrade du 14 au 18 mai 2019 pour participer aux Conférences organisées par l'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets - WUWM), ainsi qu'à Bogota du 25 au 29 avril 2019 dans le cadre de l'organisation des Portes ouvertes du Marché Matinal avec l'Ambassade de Colombie.

Le président Sevket Temiz s'est rendu à Istanbul du 2 au 5 décembre 2019 pour participer à la Mission économique avec notamment quelques firmes installées au Marché Matinal.

3. Inventaire des marchés publics conclus en 2019 :

En mars 2013, l'asbl Mabru avait reçu un avis de Monsieur Raf De Pessemier, consultant en marché public de la société RDP Consulting, sur la question suivante : « Est-ce que l'asbl Mabru est soumise à la législation sur les marchés publics ? ».

Cet avis, qui vous avait été transmis en 2014, a été relu et partagé par l'ancien directeur du service marchés publics de la tutelle bruxelloise, Monsieur Yves Cabuy.

En novembre 2018, un second avis a été émis par Maître Kim Möric PhD, spécialiste des marchés publics, selon lequel l'asbl Mabru n'est pas une entité adjudicatrice au sens de la loi du 17 juin 2016.

4. Liste des mandataires publics siégeant au sein de Mabru ASBL :

Sont mandataires politiques et membres des organes de gestion de Mabru ASBL :

- M. Michel BARNSTIJN, président, administrateur, Conseiller CPAS.
- Mme Marion LEMESRE, administrateur, Echevine.
- Mme Naima MAÂTI, administrateur, Conseillère communale.
- M. Mohammed BOUKANTAR, commissaire, Conseiller communal.
- M. Alain COURTOIS, administrateur, Premier Echevin.
- M. Khalid ZIAN, administrateur, Conseiller communal, puis Echevin.
- Mme Delphine HOUBA, administrateur, Conseillère CPAS.
- Mme Fatima MOUSSAOUI, administrateur, Conseillère communale.
- Mme Lydia MUTYEBELE, administrateur, Conseillère communale.
- M. Sevket TEMIZ, président, administrateur, Conseiller communal.
- M. Mustapha AMRANI, administrateur, Conseiller communal.
- Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA, administratrice, Conseillère communale.

Fait à Bruxelles, le 1er avril 2020



S. TEMIZ
Président de l'asbl Mabru